

Le Département de Seine-et-Marne remercie le personnel soignant

En reconnaissance de leur implication durant la crise sanitaire, le Département de Seine-et-Marne offre 2 000 places au personnel soignant pour découvrir ou redécouvrir le château de Vaux-le-Vicomte. Cette opération contribue également à soutenir les acteurs du secteur touristique. En parallèle, le Département a mené une seconde opération dans le cadre de la relance touristique : 1 000 places étaient distribuées ce week-end pour découvrir un site touristique seine-et-marnais.

Dans le cadre de la relance touristique, le Département de Seine-et-Marne a lancé un jeu-concours exclusivement réservé aux soignants sur son site internet pour gagner une visite du château de Vaux-le-Vicomte. 2 000 places ont été mises en jeu. Les 500 premiers gagnants recevront chacun 4 places : 2 entrées adultes et 2 places « jeunes » (6-17 ans), valables du 16 octobre 2021 au 2 janvier 2022.

« Je souhaite exprimer notre reconnaissance envers les personnels soignants. Ils sont en première ligne face à l'épidémie depuis le début de la crise sanitaire. L'achat de ces 2 000 places par le Département contribue également à soutenir l'un des plus beaux sites du patrimoine de la Seine-et-Marne. Les acteurs touristiques et les sites culturels ont été fortement touchés par la crise sanitaire. Le Département se mobilise pour les soutenir, c'est notre devoir de le faire », déclare Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Département mène plusieurs opérations afin de soutenir les acteurs du territoire et contribuer à la relance économique, culturelle et touristique de la Seine-et-Marne. Durant le week-end du 7 et 8 août, les visiteurs des 5 musées départementaux et du château de Blandy-les-Tours se sont vus offrir, avec l'achat de leur billet, une entrée pour visiter un site touristique seine-et-marnais. Ainsi, 1 000 places ont été distribuées par le Département de Seine-et-Marne au grand public afin de découvrir l'un des trois sites touristiques suivants : le parc zoologique de Lumigny, le zoo du Bois d'Attilly et Parrot World.

Pour rappel, le Département de Seine-et-Marne est en charge de cinq musées : le musée de Préhistoire d'Île-de-France, le musée des peintres de Barbizon, le musée-Jardin Bourdelle, le musée Stéphane Mallarmé et le musée départemental de Seine-et-Marne. Le Département est également propriétaire du château de Blandy-les-Tours.

Contacts presse :

Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr

Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr